

Entraîneur (F/H) tennis de table

1. Informations générales

Intitulé du poste : Entraîneur au sein de l'ASI Murs Erigné tennis de table

Lieu : Salle Myriam Charrier, 49610 Mûrs-Erigné

Prise de poste : Septembre 2025

Type de contrat : CDI

2. Profil recherché

Diplômes requis : BPJEPS APT ou Tennis de Table / DEJEPS Tennis de Table / autre équivalent

Expérience souhaitée : 1 à 2 ans d'expérience dans l'encadrement / Débutant accepté si motivé

Qualités : autonomie, pédagogie, esprit d'équipe, sens du contact avec les jeunes et les familles

3. Missions

a. Sportif

Planifier et assurer les entraînements (voir planning annuel des entraînements) : Adultes, jeunes, fitness ping, baby ping, scolaire.

Faire progresser le niveau sportif des licenciés

Anticiper les différents besoins d'encadrements et coacher les jeunes lors des différents événements ou manifestations (Critérium fédéral, Championnat jeunes, Circuit poussin/benjamin etc.)

Informier et préparer les différents participants lors d'activités (formation arbitrage, convocations, etc.)

Planifier et encadrer les différents stages lors des vacances scolaires

Mettre en place toutes activités permettant le développement du tennis de table et dérivés au sein de la commune de Murs Erigné

S'assurer de la bonne composition des équipes pour le championnat avec la commission sportive.

b. Management (supervisé par le président)

Encadrement des stagiaires, étudiants, et autres personnels au sein de l'association.

Travailler en étroite collaboration avec les membres du bureau et être force de proposition (remontée rapide des problématiques rencontrées, éléments à mettre en place, problème de matériel, problème avec un licencié, évolutions et progression des joueurs etc.)

c. Administratif

Participer activement aux dossiers de subventions (avec l'aide du secrétaire et trésorier)

Communiquer les différents résultats sportifs (score, photos, vidéos) sur les différents moyens de communication (en collaboration avec l'équipe de communication du bureau)

Être un lien direct du club auprès des parents

Être force de proposition au niveau du matériel individuel (raquettes, etc.)

Transmettre les fiches des heures effectuées au bureau à chaque fin de mois

4. Temps de travail et rémunération

Le temps de travail sera d'une vingtaine d'heure par semaine, à convenir avec le candidat.

Ce temps de travail comprends :

- Les entrainement dirigés du mercredi au vendredi sur 36 semaines
- L'accompagnement des jeunes sur 4 critères (samedis et dimanches)
- Stages organisés pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël)

La rémunération du salarié suivra la convention nationale du sport en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat

Merci d'envoyer votre candidature à asittmurs@gmail.com